

tions. L'AEQES a notamment réalisé une évaluation transversale de ces cursus en 2018-2019. Le rapport de son analyse est accessible sur son site. La question de la clarification du temps nécessaire aux étudiants pour réaliser leurs travaux pratiques faisait partie des pistes de suivi soulevée par l'AEQES. Le rapport d'analyse spécifique à chaque établissement est également disponible sur le site de l'AEQES; il permet un diagnostic plus nuancé des améliorations suggérées pour chacun. Dès lors, il revient à chacun de mettre en œuvre, en prévision de la prochaine évaluation prévue en 2024-2025, le plan d'action proposé pour répondre aux éventuelles recommandations, et ce, en concertation avec les instances internes et en particulier avec les étudiants, comme le prévoit le processus «Qualité».

Il s'agit bien évidemment de rester attentif au bien-être des étudiants. Chaque université organise, comme il est requis, des lieux de concertation avec sa communauté étudiante, ainsi que des groupes de travail «Bien-être» qui permettent de faire part de ce type de malaise, pour autant qu'ils soient directement informés de ces problèmes par leurs membres. Même si aucune sollicitation particulière ou information sur des situations de malaise ne m'est communiquée, je resterai particulièrement attentive.

Enfin, les données que vous sollicitez à ce sujet sont rendues disponibles par le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Le taux de réussite en première année de bachelier en 2020-2021 pour la filière d'architecture n'était pas plus faible qu'ailleurs: 60,64 % par rapport à un taux de 45,27 % pour tous les domaines universitaires confondus. Les taux de réorientation en cours ou en fin de première année académique à la même époque n'étaient pas non plus supérieurs à ceux des autres domaines d'études universitaires.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, je prends note de vos remarques et de la pédagogie privilégiant la liberté des enseignants. Vous n'avez pas répondu à ma question sur les nouvelles filières de formation émergeant en dehors des circuits universitaires reconnus. Ce débat, qui mérite d'être mené, devra être nourri. Je prendrai connaissance des données du site de l'AEQES et reviendrai vers vous.

1.9 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Évaluations institutionnelles par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)»

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – L'AEQES est chargée de mener les évaluations de la qualité des cursus d'enseignement supérieur organisés par les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement de promotion sociale. De 2019 à 2020 et de 2022 à 2023, elle a organisé une phase pilote portant sur le développement d'un volet institutionnel de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

Pendant cette phase, les 17 établissements volontaires ont décrit et analysé la manière dont les politiques et démarches qualité ou encore les stratégies institutionnelles développées leur permettent d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'apprentissage et d'enseignement. Lors de cette phase, ces établissements volontaires ont utilisé la première partie des références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur comme référentiel.

L'étape suivante consistait à dresser un bilan documenté de cette expérience commune, à prendre des décisions sur les évolutions méthodologiques à apporter et à proposer les changements de cadre légal asseyant les évolutions souhaitées pour le futur modèle d'assurance qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une plateforme a donc été mise en ligne pour soutenir la co-construction de ce nouveau modèle, ainsi que pour informer et impliquer les parties prenantes tout au long du processus.

Madame la Ministre, avez-vous assuré le suivi de la phase pilote de l'AEQES entre 2019 et 2020 et entre 2022 et 2023? Pouvez-vous dresser un état des lieux? Qu'en est-il du suivi de ce projet pilote d'évaluation par institution? Quelles sont les premières conclusions de l'expérience pilote, tant au niveau de l'AEQES que des établissements volontaires? Vous avez promis des avancées avant la fin de cette législature sur l'évaluation institutionnelle. Qu'en est-il? Quelles sont les prochaines étapes? En outre, avez-vous assuré l'installation des balises méthodologiques pour les évaluations institutionnelles 2023-2025, selon la planification reprise dans le plan des évaluations institutionnelles 2023-2029? Ces balises méthodologiques semblent avoir été approuvées par le comité de gestion de l'AEQES le 10 janvier dernier.

L'AEQES est-elle accompagnée par l'*European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA) dans le cadre du développement d'évaluations intentionnelles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quel regard l'agence «qualité» européenne porte-t-elle sur les expériences pilotes menées par l'AEQES ces dernières années et sur les perspectives futures? Enfin, dans la continuité de ces évaluations institutionnelles, une réflexion est-elle menée quant à l'opportunité d'établir un système d'accréditation d'établissements et/ou de cursus, tel que d'autres États membres de l'Espace européen d'enseignement supérieur (EEES) le font?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le travail de l'AEQES est en pleine évolution et il est particulièrement important au vu des difficultés et des défis à relever, mais aussi des nouvelles attentes de la société envers l'enseignement supérieur. Il est heureux que nous ayons ce débat au moment où le gouvernement refinance l'enseignement supérieur. Qui

dit refinancement dit attention accrue et mise à l'agenda de la question de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur.

J'ai eu un entretien avec la directrice de l'AEQES, Mme Duykaerts, le 31 janvier dernier. Nous avons fait le point sur les changements en cours et sur les perspectives, à moyen et long termes, de la contribution de l'évaluation à la qualité de l'enseignement supérieur. Le travail de l'AEQES évolue actuellement d'une évaluation programmatique vers une évaluation institutionnelle. L'évaluation programmatique a pour objectif d'évaluer un cursus, ou un ensemble de cursus, de manière transversale dans les différents établissements qui les organisent. L'évaluation institutionnelle évalue quant à elle un établissement pour l'ensemble des formations qu'il propose et l'organisation de son enseignement.

La mise en œuvre de cette nouvelle dynamique d'évaluation implique un changement de perspective important et une réelle adaptation des établissements. Une phase pilote a donc été prévue dès le lancement de cette nouvelle démarche en 2019 afin d'en tirer des enseignements pour la formulation de balises consolidées permettant aux établissements d'anticiper en toute sécurité toutes les implications de cette dynamique.

Actuellement, nous sommes à l'état du bilan de cette phase pilote qui aurait dû s'achever en 2021-2022, mais qui a été prolongée en 2022-2023, afin de tenir compte des retards compréhensibles résultant de l'impact des mesures sanitaires. Cette prolongation a des conséquences sur l'adoption des balises méthodologiques pour les phases suivantes, prévues dans le plan des évaluations institutionnelles 2023-2029. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'un avant-projet de décret qui sera prochainement soumis au Parlement et qui permettra de sécuriser la situation des établissements qui se soumettaient, en dehors de la phase pilote, à une telle évaluation institutionnelle.

Ce bilan n'est donc pas encore achevé, il sera remis au gouvernement au plus tard fin décembre 2023. Néanmoins, les démarches qui permettent de tirer des enseignements de cette première phase sont déjà substantielles et sont disponibles sur le site de l'AEQES. Les rapports d'évaluation pour les établissements y sont aussi disponibles ainsi qu'une analyse transversale, qui a d'ailleurs été présentée lors d'une journée d'étude de l'AEQES, ainsi qu'une synthèse en dix points des conclusions auxquelles sont arrivés les 27 experts impliqués dans cette phase. Outre ces documents que nous pouvons tous consulter, le résultat de cette phase pilote s'inscrit aussi dans les démarches des établissements qui sont invités à publier sur leur site internet leur plan d'action institutionnel consécutif à cette évaluation. Cette étape est à présent achevée pour l'ensemble de ces établissements. Ceux-ci se préparent maintenant à un point d'étape lors duquel ils transmettront à l'AEQES un dossier succinct présentant les avancées et

les freins à la mise en œuvre de ces actions dans le cadre du suivi de l'évaluation initiale, en vue de la prochaine évaluation institutionnelle.

En 2021, ENQA a procédé à l'évaluation de l'AEQES, qui a lieu tous les cinq ans, et a constaté une nouvelle fois la conformité de notre agence aux critères d'adhésion de l'association. L'ENQA a également émis des recommandations précises pour l'évolution d'une approche programmatique vers une approche institutionnelle et l'élaboration du cadre que suppose ce nouveau processus.

Je souhaite insister sur l'approche formative guidant la pratique de l'évaluation telle qu'elle est menée dans notre enseignement supérieur et qui vise à soutenir l'amélioration de la qualité des établissements et des formations. Cette démarche se distingue en effet d'une démarche d'accréditation selon laquelle le résultat de l'évaluation déciderait de la reconnaissance et du financement ou non de l'établissement évalué. Cela n'empêche nullement que les institutions elles-mêmes se soumettent à des démarches d'accréditation pour répondre à des recommandations européennes ou améliorer leur visibilité, les collaborations qu'elles peuvent nouer ou élargir les horizons ouverts aux étudiants lorsqu'ils terminent leur formation. De telles sollicitations d'accréditation ne sont pas rares et sont à encourager.

L'autonomie des établissements d'enseignement supérieur est un enjeu essentiel qui sous-tend une pratique de l'évaluation visant l'amélioration de la qualité. Cette pratique de l'évaluation amène une tension entre l'autonomie et la responsabilité des acteurs de l'enseignement. C'est pourquoi les établissements peuvent, dans le cadre de l'évaluation institutionnelle, demander une procédure d'avis global s'ils montrent leur capacité à mobiliser par eux-mêmes les moyens d'une évaluation externe de la qualité de leur enseignement et de leur organisation. S'ils attestent une capacité robuste à «internaliser l'externalité», ils peuvent pendant un certain temps être libérés de la contrainte de l'évaluation externe menée par notre agence. Nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter lors de la journée d'étude organisée par l'AEQES le 25 mai prochain qui porte précisément sur ce sujet et à laquelle vous serez, comme moi, Monsieur le Député, invité.

1.10 Question de M. Michel de Lamotte, intitulée «Manque d'étudiants dans les filières d'orthodontie»

1.11 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Manque d'orthodontistes et l'impact sur la santé dentaire des enfants»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – L'Union francophone des orthodontistes de Belgique (UFOB) appelle à une augmentation urgente des quotas d'accès à la